
Adresses des officiers municipaux au président de la Convention nationale, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresses des officiers municipaux au président de la Convention nationale, lors de la séance du 15 brumaire an III (mercredi 5 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 409;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21587_t1_0409_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

5

Le conseil général de la commune de Marseille [Bouches-du-Rhône]^a; **les administrateurs du département des Hautes-Alpes**^b; **les membres du comité révolutionnaire du district de Clamecy** [Nièvre]^c; **les administrateurs du district de Mirande** [Gers]^d; **la société populaire de Neuville, district de Boulogne-sur-Mer** [Pas-de-Calais]; **la commune de Cosne** [Nièvre]^e; **la société populaire de Caudebec** [Seine-Inférieure]^f; **le conseil général de la commune de Moulins** [Allier]^g; **la municipalité d'Aix** [Bouches-du-Rhône]^h; **les administrateurs du département des Côtes-du-Nord**ⁱ; **les administrateurs du directoire du district de Preuilly** [Indre-et-Loire]^j; **ceux de Châteaubriand** [Loire-Inférieure]^k; **le conseil général de la commune de Rochefort** [Charente-Inférieure]^l; **les administrateurs composant le directoire du département de la Vendée**^m; **les administrateurs et agent national du district de La Souterraine** [Creuse]ⁿ; **la municipalité de Tarascon** [Bouches-du-Rhône]^o; **la société populaire de Limésy, district d'Yvetot** [Seine-Inférieure]^p **félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, applaudissent aux principes qu'elle renferme, protestent de leur attachement à la Convention et l'invitent à rester à son poste.**

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

a

[*Les officiers municipaux au président de la Convention nationale, Marseille le 2 brumaire an III*] (10)

Nous nous empressons de te transmettre sous ce pli, citoyen président, l'adresse que le conseil général de la commune de Marseille a délibéré en présence du peuple, de faire à la Convention nationale en reconnaissance de celle qu'elle a faite au peuple français le 18 vendémiaire.

Nous te prions d'en donner connaissance au sénat français.

Salut et fraternité.

*Suivent les signatures
des 5 officiers municipaux.*

[*Le conseil général de la commune de Marseille à la Convention nationale, le 2 brumaire an III*] (11)

(9) P.-V., XLVIII, 194-195.

(10) C 323, pl. 1390, p. 34.

(11) C 323, pl. 1390, p. 33.

Legislateurs.

Votre adresse au peuple français est frappée au grand coin de la raison et de la vérité. Les principes sublimes qui y sont développés ont passé en traits de flamme dans l'âme brûlante du peuple de Marseille dont nous sommes les organes. Ce peuple rendu enfin à lui-même, libre dans ses pensées comme dans ses actions, délivrés de ses oppresseurs applaudit chaque jour à votre énergie, il commence à jouir de vos bienfaits.

Nous voyons avec une joie indicible qu'à chaque instant les conspirateurs, les traitres et les fripons viennent se briser contre l'essieu étincelant du char révolutionnaire dont vous êtes les sages conducteurs.

Poursuivez avec la même énergie votre carrière glorieuse, maintenez le gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté et dans toute sa force, jusqu'à ce que la république soit assise sur des bases indestructibles, ne bougez pas plus de votre poste qu'un terme, débarrassez nous inexorablement de tous les ennemis intérieurs sous quels travestissements qu'ils se présentent et vous vous acquiesces les droits les plus sacrés à notre tendre reconnaissance. Pour nous, nous ne nous écarterons pas plus de la route qui nous est tracée par vos loix que les montagnes qui bordent notre mer.

La Convention nationale, ses preceptes, sa doctrine, l'amour sacré de la patrie, la justice, la vertu, la république une et indivisible. Voilà désormais les seules idoles auxquelles nous avons juré de sacrifier.

Nous tiendrons notre serment, vous pouvez y compter.

Les membres composant le conseil général de la commune de Marseille.

TUREY, *président*, Paulin CLÉMENT,
substitut de l'agent national
et les signatures de 16 officiers municipaux.

b

[*Les administrateurs du département des Hautes-Alpes à la Convention nationale, Gap, le 1^{er} brumaire an III*] (12)

Liberté, Égalité.

Citoyens représentants

Tel est le cri de la justice, de la raison et de la vérité, qu'à peine se fait-il entendre par l'organe des mandataires du peuple qu'il dissipe les nuages du despotisme, rallie tous les hommes libres autour de l'autel de la patrie, détermine pour jamais le but d'un gouvernement qui n'est fondé que sur la vertu et fait le désespoir du crime.

Votre adresse au peuple français n'est autre chose que le triomphe de toutes les vertus sur

(12) C 324, pl. 1391, p. 8. *Bull.*, 16 brum. (suppl.); *F. de la Républ.*, n° 46.